

**ELECTIONS REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CNESER
SCRUTIN DU 13 JUIN 2019**

Vote par correspondance

Vous êtes électeur concerné par les élections des représentants du personnel au CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) et votant par correspondance.

A ce titre vous pouvez voter pour les représentants du collège dont vous dépendez (le matériel électoral qui vous sera distribué dépend donc de votre situation professionnelle) :

- Collège 1 : représentants des professeurs et personnels de niveau équivalent au sens du collège A du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation à l'exception des chercheurs et des personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels des EPST mentionnés au IV de l'article D. 232-3 du même code;
- Collège 2 : représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au sens du collège B du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation, à l'exception des personnels scientifiques des bibliothèques et des chercheurs et des personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels des EPST mentionnés au IV de l'article D. 232-3 du même code;
- Collège 3 : représentants des personnels scientifiques des bibliothèques ;
- Collège 4 : représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service au sens du III de l'article D.719-4 du code de l'éducation.

Matériel de vote :

- Bulletins de vote et professions de foi correspondant au collège qui vous concerne
- Enveloppes (3 types) dont :
 - 1 enveloppe vierge (9 x 14 cm) de couleur blanche (enveloppe n° 1)
 - 1 enveloppe blanche pré imprimée à compléter (enveloppe n° 2)
 - 1 enveloppe T d'expédition blanche pré affranchie (enveloppe n° 3)

Consignes de vote :

Après avoir choisi la liste de candidats pour laquelle vous souhaitez voter :

1 – Insérez le bulletin de vote contenant votre choix dans l'enveloppe blanche vierge n° 1.

- 2 – Mettez l’enveloppe n° 1 contenant le bulletin de vote dans l’enveloppe blanche pré imprimée (n° 2). Complétez **toutes** les mentions, signez puis fermez l’enveloppe n° 2.
- 3 – Insérez le tout dans l’enveloppe blanche **T** (pré affranchie) puis fermez cette enveloppe n°3.
- 4 – Expédiez l’enveloppe T (n°3) par voie postale.

Attention : Les suffrages doivent **impérativement parvenir** au Bureau de vote central au plus tard **le jeudi 13 juin 2019 à 17 heures**, heure de clôture du scrutin.